

Titre / Subvention 2020 à DOC SERVICES pour les éditions 100% en ligne du Sunny Side of the Doc et de Pixii Festival 2020

Le Président de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 5211-1 et L 5211-2;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 23 novembre 2017 donnant délégation d'attribution au Président pour la durée de son mandat, notamment en matière de développement économique,

Vu l'arrêté du Président de la Communauté d'Agglomération du 17/03/2015 de délégation de fonction et de signature donnée à Monsieur Jean-Luc ALGAY, notamment en matière de soutien aux filières en charge du développement économique ;

Vu le règlement SA57 299 ;

Considérant que le Conseil Communautaire a voté en date du 23 janvier 2020 l'attribution à DOC SERVICES de 2 subventions respectivement pour l'organisation des éditions 2020 du Sunny Side of the Doc à hauteur de 30 000 € et de PiXii Festival à hauteur de 20 000 €,

Considérant que la crise sanitaire actuelle liée au covid-19 interdit tout événement de grande ampleur réunissant du public et que DOC SERVICES a décidé de maintenir ces 2 événements dans des éditions 100 % en ligne,

Considérant la politique de soutien économique de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle aux acteurs économiques locaux confrontés à la crise du covid-19,

DÉCIDE

Article 1 : De maintenir le soutien financier à DOC Services à hauteur de 30 000€ de subvention pour l'édition 100% en ligne du Sunny Side of the Doc 2020 et à hauteur de 20 000€ de subvention pour l'édition 100% en ligne de PiXii Festival 2020.

Article 2 :

La Direction générale des services est chargée de l'exécution de la présente décision.

Article 3 :

Monsieur le Président rendra compte au Conseil communautaire de la présente décision.



Fait à La Rochelle, le **05 JUIN 2020**

Envoyé en préfecture le 08/06/2020
Reçu en préfecture le 08/06/2020
Affiché le 08/06/2020
ID : 017-241700434-20200605-DEVECO_2020_29-AR

**P/ le Président et par délégation,
Monsieur Jean-Luc ALGAY**



VICE-PRÉSIDENT

P.J. / Convention de partenariat

Délais et voies de recours :

« La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans le délai de deux mois suivant la publication par affichage ou notification.

Elle peut faire également l'objet d'un recours administratif auprès du Président dans le même délai ; en cas de réponse négative ou en cas d'absence de réponse dans un délai de deux mois, le demandeur dispose d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux. »



Monsieur Jean-François FOUNTAINE
Président de la Communauté
d'Agglomération de La Rochelle

Hôtel de la Communauté d'Agglomération
6, rue Saint-Michel BP 1287
17086 LA ROCHELLE CEDEX 02

La Rochelle le 2 juin 2020

Objet : demande de maintien de la subvention pour l'édition connectée Sunny Side of the Doc / PiXii Festival 2020

Monsieur le Président,

Je tenais tout d'abord à vous remercier du soutien sans faille de la CDA au Sunny Side of the Doc et PiXii Festival depuis leurs débuts à La Rochelle, et du vote des élus cette année pour l'attribution des subventions Sunny Side et PiXii pour des éditions 2020.

En réponse à la situation sanitaire liée à la pandémie du Covid-19 et aux besoins exprimés par la communauté documentaire, la 31^e édition du marché international du documentaire et la 4^e édition de PiXii Festival, le festival international des cultures digitales se dérouleront du 22 au 25 juin 2020 dans une configuration inédite, 100% en ligne pour offrir des opportunités bien réelles.

Nous avons pu adapter nos événements au regard de cette situation inédite, et maintenir ainsi notre activité sur le territoire.

Nous avons l'honneur de solliciter le maintien de la subvention votée le 23 janvier 2020 pour cette édition connectée de Sunny Side of the Doc / PiXii Festival

Demeurant à votre disposition pour toute information complémentaire, je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'expression de notre parfaite considération.

Roman Jeanneau
Gérant

DOC SERVICES

4 PLACE BERNARD MOITESSIER

17000 LA ROCHELLE - FRANCE

Tél : +33 5 46 55 79 79 - SIRET : 378 150 387 00108

DOC SERVICES

4 PLACE BERNARD MOITESSIER - 17000 LA ROCHELLE, FRANCE

TEL. + 33(0)5 46 55 79 79

INFO@SUNNYSIDEOFTHEDOC.COM

WWW.SUNNYSIDEOFTHEDOC.COM

SARL AU CAPITAL DE 53 357,16 €

SIRET : 378 150 387 00108 - NAF 5911A - TVA : FR89378150387

SUNNY SIDE OF THE DOC / PIXII 2020
BUDGET PRÉVISIONNEL ÉDITION CONNECTÉE

Envoyé en préfecture le 08/06/2020
Reçu en préfecture le 08/06/2020
Affiché le 08/06/2020



ID : 017-241700434-20200605-DEVECO_2020_29-AR

DEPENSES		SSD	PIXII	TOTAL	RECETTES			TOTAL
Charges de personnel (hors provision congés à payer)		289 087	60 976	350 064	74	700 687	70 000	770 687
641	Rémunérations du personnel	289 087	60 976	350 064		284 697		284 697
	dont CDI	238 860	30 565	269 425		260 000	20 000	280 000
	dont CDD	59 944	20 390	80 234		25 000	20 000	45 000
	dont stagiaires	263	-	263		30 000	10 000	40 000
646	Charges de sécurité sociale et de prévoyance	Incluses	Incluses	Incluses		30 000	20 000	50 000
647	Autres charges sociales					46 000		46 000
						15 000		15 000
631, 633	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	Incluses	Incluses	Incluses				
642, 647	Formation professionnelle	Incluses	Incluses	Incluses				
606, 608, 609, 610	Autres charges de fonctionnement	566 930	49 025	615 955	707 578	167 600	30 000	197 600
	Achats	208 555	40 650	249 205	70	167 500	-	167 500
	Fournitures non stockables (eau, gaz, électricité)	3 500		3 500		157 500		157 500
	Fournitures de bureau, d'entretien et petits équipements	13 846		13 846				
	Achats, études et prestations de service	192 019	40 650	232 669				
61	Services extérieurs	171 489	-	171 489	71		30 000	30 000
	Sous-traitance	94 873	-	94 873			30 000	30 000
	Locaux	42 444		42 444				
	Charges locales et de copropriété	11 000		11 000				
	Entretien du matériel et maintenance	6 438		6 438				
	Primes d'assurance	1 734		1 734				
	Documentation, études, recherches	15 000		15 000				
62	Autres services extérieurs	109 866	8 172	118 038				
	Rémunération d'intermédiaires et honoraires	17 800	-	17 800				
	Publicité, information, publication	38 910	5 000	44 310				
	Dotation prix PIXII							
	Déplacements, missions, réceptions	35 000	3 175	38 075				
	Frais postaux et télécommunications	8 510		8 510				
	Services bancaires	7 766		7 766				
63	Impôts et taxes (autres que taxes sur les salaires)							
65	Autres charges de gestion courante	36 000	-	36 000				
	Rédémptions (concessions, brevets, droits d'auteur et de reproduction...)	36 000		36 000				
68	Dotations aux amortissements et provisions	31 000	-	31 000				
	Dotation aux amortissements	31 000		31 000				
66	Charges financières	2 200	-	2 200				
	Intérêt des emprunts	1 500		1 500				
	Agios	700		700				
	Pertes de change							
67	Charges exceptionnelles							
	Créances irrécouvrables							
	Charges sur exercice antérieur							
	Autres charges exceptionnelles (à préciser)							
	Fonds affectés							
	TOTAL DES DEPENSES	859 197	100 000	959 197		868 197	100 000	968 197
66	Emploi de contributions volontaires	868 197	100 000	968 197		868 197	100 000	968 197
661	Mise à disposition gratuite de biens et/ou services				87			
660	Dons en nature				875			
664	Personnel bénévole				870			
	TOTAL DES RECETTES					868 197	100 000	968 197
	Résultat prévisionnel : perte							
	TOTAL EQUILIBRE	868 197	100 000	968 197		868 197	100 000	968 197
	Contributions volontaires							
	Prestations en nature							
	Dons en nature							
	Bénévolat							